



DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE
COMMUNE DE BOURDEAU

ARRETE MUNICIPAL N° 2022-22

Exécutoire le : 16 juin 2022

Affiché le : 13 juin 2022

Visé le : 13 juin 2022

**Arrêté portant sur une autorisation d'entreprendre des travaux
de remplacement d'un poteau béton ENEDIS
Chemin de la Frasse, hors agglomération.**

Le Maire de la Commune de Bourdeau,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211.1 et suivants

Vu le Code des Communes et notamment les articles L 131.1, L 131.2 et L 131.3,

Vu le Code de la Route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24/11/1967 relatif à la signalisation et les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu la demande du 9 juin 2022, établie par courrier électronique, par l'entreprise CITEOS CHAMBERY, sis, avenue du 8 mai 1945, 73000 BARBERAZ représentée par Monsieur Stéphane PHILIPPOT, pour effectuer des travaux de remplacement d'un poteau béton du réseau électrique ENEDIS situé entre la route départementale RD914, col du chat et le Chemin de la Frasse, hors agglomération de Bourdeau.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour garantir la sécurité de tous pendant les travaux, de l'ensemble des portions.

ARRETE :

Article 1 :

A compter du 15 juin 2022, pour une durée de 2 jours, jusqu'au 16 juin 2022 inclus, de 7h30 à 18 heures, les prescriptions suivantes s'appliquent, notamment sur le chemin de la Frasse.

Priorité à la sécurisation du chantier, de ses abords, routiers et piétonniers,

En fonction des besoins du chantier, il pourra-t-être mis en place, une circulation alternée, soit manuellement par piquets K10 ou par feux tricolores, pour les jours ouvrés, de 7h30 à 18 heures, sur la partie concernée du chemin de la Frasse, avec une vitesse très limitée, au pas, sur cette portion. Les panneaux de chantier en amont seront positionnés, notamment les panneaux C15/D18.

Les deux sens de circulation sont concernés.

Mairie de **BOURDEAU**

42 Place Lamartine 73370 BOURDEAU / Tél. 04 79 25 03 41

<https://mairie-bourdeau.fr> - @mail : contact@mairie-bourdeau.fr -  : @bourdeau_savoie

page 1/2

Alternativement et ponctuellement, en fonction des besoins du chantier, le chemin de la Frasse pourra t-êre fermé à la circulation, sauf pour les riverains, avec panneaux de déviation mis en place par l'entreprise CITEOS CHAMBERY, le cas où.

Pour tous les jours fériés et les week-ends, 24/24, en complément de la signalétique du chantier, si la circulation est alternée, celle-ci sera signalée par des feux tricolores.

Article 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, à savoir l'entreprise CITEOS CHAMBERY.

L'entreprise conservera pendant toute la durée des travaux et jusqu'à l'enlèvement de cette signalisation, la responsabilité de la sécurité tant des usagers que du chantier lui-même.

Sa responsabilité sera substituée à celle de la commune de Bourdeau si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de la présente réglementation.

Article 3 :

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation. Elles annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

L'entreprise CITEOS CHAMBERY informera par flyers tous les riverains de l'impasse de la Frasse tant pour ces travaux que pour les bonnes dispositions à prendre pour le bon respect de tous.

Article 4 :

Monsieur le Maire de Bourdeau, et le Commandant du Groupement de la Gendarmerie de la Savoie, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Ampliation au :

- TDL ;
- SDIS ;
- Grand Lac.

Fait à Bourdeau, le 13 juin 2022

Pour le Maire et par délégation

Adjoint au Maire délégué

P. M. Andoussi


Le Maire,
Jean-Marc DRIVET

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Mairie de **BOURDEAU**

42 Place Lamartine 73370 BOURDEAU / Tél. 04 79 25 03 41

<https://mairie-bourdeau.fr> - @mail : contact@mairie-bourdeau.fr -  : @bourdeau_savoie

page 2/2